Guyan'Info Bois
Numéro 3

Juillet 2001
Diffusion gratuite

Guyan' Info Bois

Editorial

Le mois d'avril a été marqué par la signature de la chartre « Bois Construction Environnement » dans laquelle plusieurs ministères et les organisations professionnelles du bâtiments s'engagent à mener des actions visant à augmenter la part du bois dans la construction. L'impact ne sera sans doute pas immédiat, mais on peut espérer qu'un large éventail d'acteurs oeuvrant pour un même objectif aura une certaine efficacité !

Et en Guyane ?

Sommaire :

- La certification de produit : un outil pour positionner ses produits à l'export
- Classes de risque biologique : le bon bois au bon endroit !
- Le séchage naturel des bois de Guyane, en attendant la multiplication des séchoirs !
- La charte BCE : augmenter de 25% d'ici 2010 la part du bois dans les constructions

Dans ce numéro :

La certification dans la filière bois 1

Les classes de risques biologiques 2

Chantiers bois en Guyane 3

Dossier : le séchage des bois de Guyane 4

Lu pour vous : la charte « Bois Environnement Construction » 6

Production de bois en Guyane 7

Le bois du mois 8

Les certifications dans la filière bois

Une certification de produit ou de service est une garantie, par un organisme tiers, de la conformité dudit produit ou service à un référentiel technique. Elle se distingue ainsi des certifications d'entreprise de type ISO 9000 qui ne concerne que l'organisation de l'entreprise, sans appréciation sur les caractéristiques techniques de ses produits.

Pour la filière bois, les enjeux sont importants : il s'agit de positionner les produits sur un marché fortement concurrentiel, que ce soit face aux autres matériaux ou face aux produits bois en provenance des pays en voie de développement. Il s'agit aussi, notamment pour les composants de la construction, d'apporter une sécurité à l'utilisateur sur l'aptitude à l'emploi du composant dans un contexte donné. Il s'agit enfin d'un outil de promotion commerciale qui permet à l'entreprise de faire valoir auprès du marché la qualité de ses produits ou de ses services, de renforcer la confiance de ses clients et de se développer au niveau national et international.

La démarche de certification de produit ou de service est une démarche volontaire de la part de l'entreprise, même si la plupart du temps elle y est fortement incitée voire obligée par son marché.

Dans la filière bois, il existe de nombreux labels gérés par des associations professionnelles. Les plus nombreux sont ceux gérés par le CTBA (Centre Technique du Bois et

de l'Ameublement), qui est l'organisme certificateur de la filière bois agrée par le ministère de l'industrie. Les marques de qualité du CTBA couvrent pratiquement toute la gamme des produits à base de bois : produits de sciages, tonnellerie, éléments de structure en bois, panneaux, lambris et parquets, menuiseries et ameublement.

En Guyane, le CIRAD – Forêt (à l'époque du CTFT) avait développé un label sur les sciages pour faciliter la commercialisation des bois guyanais. Ce label était basé sur des contrôles de qualité (règles de classement) et de dimensions. Il se matérialisait par un « G » de couleur différente en fonction de la qualité des bois. Bien qu'il ne soit plus utilisé aujourd'hui, ce label pourrait permettre, moyennant une remise à jour des règles de classement, de mieux positionner les bois Guyanais sur un marché ou la quasi totalité des bois d'Europe sont certifiés, mais également de mieux positionner le bois par rapport aux autres matériaux.

Retour sommaire Page suivante

Les classes de risque biologique

Sous toiture et clins : classe de risque 3

Les risques de dégradation encourus par les bois en service dans un ouvrage vont dépendre de plusieurs facteurs, en particulier l'humidité et la température auxquels les bois vont être exposés. Les attaques peuvent être aussi bien dues aux termites qu'à différentes espèces de champignons. La situation des éléments en bois est donc à étudier soigneusement au préalable pour définir le bois à utiliser.

On appelle classes de risque biologique les différentes situations en service auxquelles peuvent être exposés le bois et les produits à base de bois. Ces classes sont au nombre de 5 et sont définies dans la norme EN 335.

Classe 1 : Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est sous abri, entièrement protégé des intempéries et non exposé à l'humidification. Dans cette ambiance, le bois massif n'excède jamais 20% d'humidité et les risques d'attaque par les champignons lignivores sont insignifiants. Par contre, il y a un risque d'attaque par les insectes à larves xylophages (principalement Lyctus et Bostryches en Guyane) et surtout par les termites. Le traitement s'impose dans les cas suivants :
- bois dont l'aubier et le duramen ne sont pas différenciés
- bois non purgés d'aubier
- ouvrage particulièrement menacés par les termites de bois sec.

La situation des éléments en bois est à étudier soigneusement au préalable pour définir le bois à utiliser.

Classe 2 : Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est sous abri et entièrement protégé des intempéries, mais où une humidité ambiante élevée peut conduire à une humidification occasionnelle mais non persistante. Le bois massif peut alors occasionnellement dépasser 20% d'humidité, ce qui permet l'attaque des champignons lignivores. Une altération de surface des bois peut aussi intervenir par le développement de moisissures de surface et de champignon de bleuissement. Le risque d'attaque par les insectes à larves xylophages et des termites est le même qu'en classe 1.

Platelage extérieur : classe de risque 4

Classe 3 : Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois n'est ni abrité, ni en contact avec le sol. Il est soit à l'abri des intempéries mais soumis à une humidification fréquente (classe 3A), soit continuellement exposé aux intempéries (classe 3B). Dans cette ambiance, l'humidité du bois est fréquemment supérieure à 20%. Le risque d'attaque par les champignons lignivores est fort. Une altération de surface des bois peut aussi intervenir par le développement de moisissures de surface et de bleuissement. Celui de l'attaque par les insectes notamment les termites est le même qu'en classe 1 et 2. Il est essentiel, en particulier dans les zones tropicales, d'utiliser pour cette classe de risque des essences de très bonne durabilité dont on aura pris soin de purger les parties aubieuses ou d'en assurer un traitement préventif adapté.

Classe 4 : Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en contact avec le sol ou de l'eau douce et est ainsi exposé en permanence à l'humidification. Les bois massifs sont soumis à l'attaque des champignons lignivores, ainsi que des termites et d'autres insectes xylophages. De plus, des parties de certains éléments d'ouvrage situées au-dessus du sol ou de l'eau (par exemple, les poteaux de clôture) peuvent être aussi attaquées par des insectes xylophages.

Classe 5 : Situation dans laquelle le bois ou le produit à base de bois est en permanence exposé à de l'eau salée. Le principal problème est alors l'attaque par les organismes invertébrés marins, qui peuvent causer des dégâts importants. Les parties des éléments d'ouvrage situées au-dessus de l'eau, comme par exemple les pieux utilisés dans les ports, peuvent être exposés aux attaques des insectes xylophages et des termites.

Les éléments en bois exposé directement aux intempéries (cas de la classe de risque 3B et 4), sont en plus des risques liés aux agents biologiques de dégradation, soumis à une altération abiotique : corrosion physique (eaux de pluie + particules) rayonnement ultraviolet, forte amplitude de taux d'humidité favorisant l'apparition de fente. Cette usure naturelle, amplifiée par la dégradation biologique accélère fortement la détérioration des bois.

La conception des constructions en Guyane ne permet pas de considérer les charpentes comme des ouvrages sous abri, principalement à cause des parties avancées sous toiture, de la réhumidification par ventilation avec l'air humide en saison des pluies et de la condensation nocturne sous les couvertures en tôle. Ces problèmes sont propres aux zones tropicales et ne permettent pas de considérer les risques de la même manière qu'en zone tempérée.

Retour 1ère page

Page Précédente

Page suivante

Dans une classe de risque, le développement d'une altération est lié à l'essence, aux conditions climatiques, à la virulence des agents biologiques, etc... Dans une classe, les spécifications de traitement pourront être ajustées à ces paramètres.

Une classe de risque ne définit pas une durée de vie en service. Dans une même classe, le choix de l'essence ou des spécifications de traitement aura une incidence directe sur la durée de vie.

Face à ces différentes situations de risque, les essences de bois disponibles peuvent avoir des comportements variables, fonction de leur capacité intrinsèque à résister aux agents biologiques et climatiques.

Classe de risque	Situation en service	Emploi	Risques
1	Bois toujours sec (moins de 18% d'humidité)	Mobilier	Insectes
2	Bois sec (moins de 18% d'humidité, ré-humidification possible temporairement en surface)	Menuiserie intérieure	Insectes Développement de pourriture
3	Bois soumis à des alternances prolongées d'humidité et de sécheresse	Structure Ossature Charpentes Bardages Menuiseries extérieures	Insectes Attaques de pourriture
4	Bois dont l'humidité est en permanence supérieure à 20% et/ou en contact du sol	Lisses basses Rambardes Balcons Pieux, poteaux	Insectes Pourritures Pourriture molle
5	Bois ronds ou équarris au contact du sol et de l'eau de mer	Appontements Marinas Barges	Insectes Pourritures Pourriture molle Mollusques Crustacées

La connaissance de cette propriété est indispensable pour choisir l'essence en fonction de la classe de risque visée. Le tableau ci-dessous indique, pour les principales essences guyanaises, la classe de risque dans laquelle l'essence purgée d'aubier peut être utilisée sans traitement.

ESSENCE	*NOM*	classe de risque	ESSENCE	*NOM*	classe de risque
acacia franc	*Enterolobium schomburgii*	4	Gonfolo rose	*Qualea rosea*	à traiter
amarante	*Peltogyne venosa*	3	gonfolo gris	*Ruizterania albiflora*	à traiter
angélique	*Dicorynia guianensis*	3	goupi	*Goupia glabra*	à traiter
bagasse	*Bagassa guianensis*	4	grignon franc	*Sextonia rubra*	3
balata franc	*Manilkara bidentata*	4	jaboty	*Erisma uncimatum*	à traiter
bois rouge	*Humiria balsamifera*	3	koumanti oudou	*Aspidosperma album*	3
cèdre	*Ocotea glomerata*	3	mahot noir	*Glycidendron amazonicum*	2
cèdre	*Ocotea oblonga*	à traiter	manil montagne	*Moronobea coccinea*	3
cèdre cannelle	*Licaria cayennensis*	4	parcouri	*Platonia insignis*	3
chawari	*Caryocar glabrum*	2	st martin jaune	*Hymenolobium sp.*	3
cœurs dehors	*Diplotropis purpurea*	3	st martin rouge	*Andira coriacea*	4
courbaril	*Hymena courbaril*	3	wacapou	*Vouacapoua americana*	4
ébène verte	*Tabebuia sp.*	4	wacapou guitin	*Recordoxylon speciosum*	3
gaïac de Cayenne	*Dipteryx odorata*	4	wapa	*Eperue falcata*	4
			wapa courbaril	*Epurea grandiflora*	3

Chantiers Bois en Guyane

Vue d'ensemble du nouveau bâtiment de la DAF

Le nouveau bâtiment de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt à Cayenne :

Charpente en Gonfolo et bardage en angélique : tel sera l 'aspect du nouveau bâtiment de la DAF, en cours de construction. L'ancien bâtiment va également être « relooké » par un bardage en bois.

LA charpente

Page suivante Page Précédente Retour 1ère page

DOSSIER : LE SECHAGE DU BOIS

Pourquoi sécher ?

Pile de séchage.

Le séchage est une phase essentielle de la transformation du bois. Il confère au matériau les caractéristiques nécessaires, voire indispensable, à une utilisation performante et adaptée. Un séchage mal contrôlé ou réalisé trop tard, après la mise en œuvre, conduit à des dépréciations importantes : perte de rendement matière, mauvaise qualité des produits, désordres biologiques et de stabilité des ouvrages et à la fin mauvaise image du matériau bois.

Le bois et l'eau

Le bois contient de l'eau en quantité variable. La teneur en eau d'un bois en % est la masse d'eau qu'il contient rapportée à la masse de matière sèche : elle varie de 0 à plus de 100% , jusqu'à 800 % pour les bois très poreux à l'état vert.

L'eau contenue dans le bois se présente sous deux formes différentes : l'eau « libre » et l'eau « liée ». L'eau dite libre est celle retenue par capillarité dans les pores ; elle est facile à extraire. L'eau dite liée est adsorbée chimiquement dans les macromolécules formant les parois cellulaires : elle est beaucoup plus difficile à extraire. Le point de saturation des fibres (PSF, environ 30% de teneur en eau) est le point ou toute l'eau libre est évacuée alors que toute l'eau liée est présente.

Humidimètre à résistivité pour la mesure de l'humidité des bois.

Dans l'arbre, le bois est toujours vert et bien au dessus du PSF. Une fois coupé et mis en œuvre, le bois se met plus ou moins vite en équilibre avec l'atmosphère ambiante (température et humidité relative de l'air). La mise en œuvre du bois s'accompagne donc toujours d'un séchage, naturel ou artificiel, au cours duquel l'évacuation de l'eau libre se fait toujours plus facilement et plus rapidement que celle de l'eau liée. Lorsqu'on le soumet à des variations de conditions atmosphériques, le bois prend et reperd de l'eau plus ou moins vite en fonction des dimensions de la pièce, de l'essence, des conditions externes (vent …).

Toutes les propriétés du bois dépendent de son humidité : le bois n'est attaqué par les champignons que lorsqu'il est en dessous de 20 % de teneur en eau, il change de dimensions en séchant ou en reprenant de l'eau, il n'a pas la même résistance mécanique ni la même rigidité en fonction de sa teneur en eau. Il faut donc s'efforcer de mettre en œuvre du bois séché au plus près de son humidité d'équilibre dans l'ouvrage, et éviter ainsi les reprises et pertes d'eau de grande ampleur après mise en œuvre. Il faut noter aussi qu'un bois qui a été préalablement séché très en dessous de son PSF reprendra l'humidité plus lentement et de façon plus limitée, c'est à dire que dans des conditions hygrométriques données, son humidité d'équilibre sera un peu plus basse que celle du même bois n'ayant pas été préalablement séché en dessous du PSF.

Comment sécher ?

Le climat guyanais, chaud et humide, permet de sécher naturellement et de manière relativement efficace les différentes essences indigènes. Des précautions d'usage sont à respecter pour optimiser au mieux ce séchage (qualité de l'empilage, orientation des piles, mise sous abri …). Toutefois, le séchage naturel a ses limites, dont principalement :

- le délai de séchage, qui implique un stockage important et un manque de souplesse par rapport à la demande,
- le taux élevé d'humidité d'équilibre atteint (au mieux 18 à 25% en zone tropicale humide comme la Guyane), incompatible avec une utilisation future du bois en ambiance climatisée,
- un risque élevé de dégradation par les champignons pour les essences non durables.

Les techniques de séchage artificiel permettent de s'affranchir de ces inconvénients. Les séchoirs de type traditionnel ou par déshumidification ou encore sous vide sont des techniques largement employées par les transformateurs du bois dans le monde mais qui sont encore sous employées en Guyane.

Quelques résultats de séchage naturel …

Nous présentons ici des résultats de séchage naturel de quelques essences guyanaises. Le séchage s'est déroulé en saison sèche. Les temps de séchage indiqué correspond à la période au bout de laquelle les bois ont atteint une humidité de 18%. Les épaisseurs sont en mm.

Ces données sont indicatives car plusieurs facteurs influence la vitesse de séchage (voir courbes) :

- le débit : la dosse sèche plus rapidement que le quartier
- la saison de séchage et d'une façon générale

Retour 1ère page

Page Précédente

Page suivante

les conditions ambiantes de température, humidité et vitesse d'air (vent …),
- l'épaisseur
- la densité du bois
…

Essence	Epais-seur	H% initiale	Temps (jours)	Essence	Epais-seur	H% initiale	Temps (jours)
Amarante	34	41	36	**Angélique**	15	78	12
Chawari	50	57	100		27	73	16
Goupi	30	57	58		34	79	35
Kouali	50	54	> 30		54	74	40
Manil	50	58	66		65	78	60
					75	76	90
Montouchi	54	42	> 80				
	60	42	> 50	**Gonfolo**	15	68	5
					27	72	13
Parcouri	27	33	15		34	64	10
St Martin rouge	34	52	54		54	69	30
					65	77	40
Wacapou	27	41	18		75	73	50
Wapa	27	68	70	**Grignon**	15	103	60
	50	68	> 140		27	116	4 mois
					34	113	9 mois
Yayamado u	34	84	21		54	111	9 mois
	50	70	25		65	112	9 mois
					75	113	9 mois

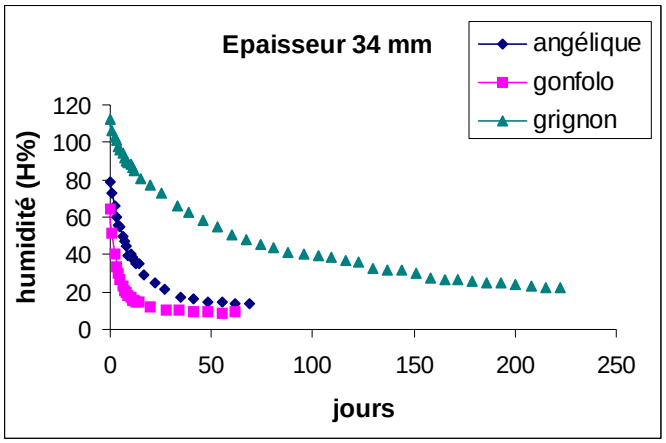

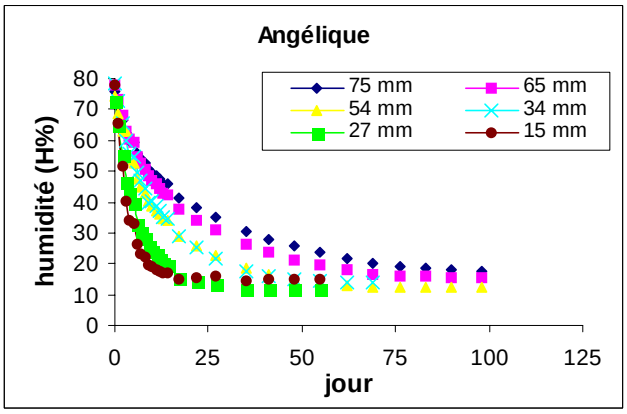

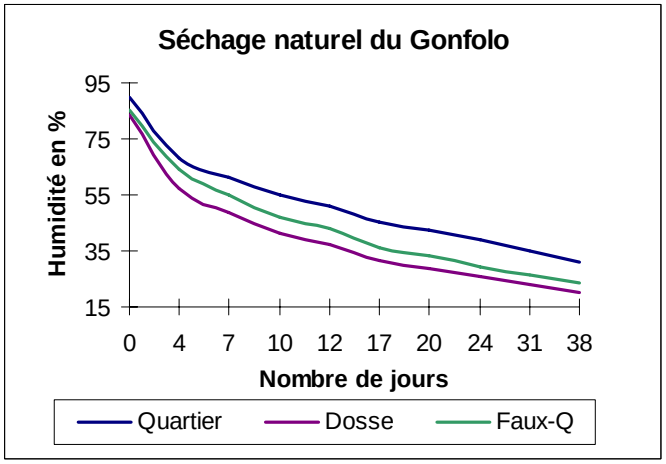

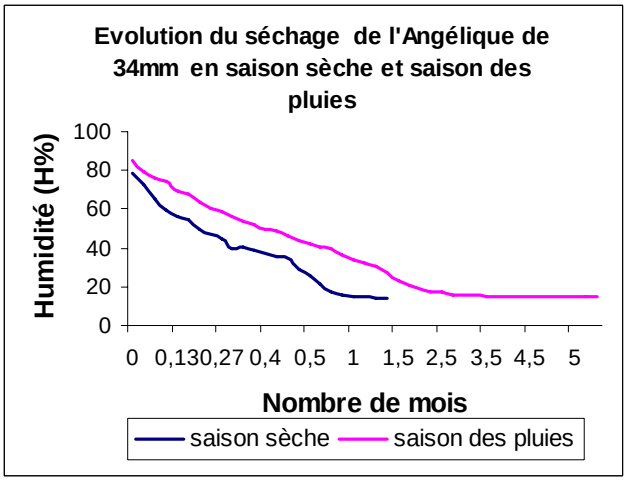

Page suivante Page Précédente Retour 1ère page

Lu pour Vous

Construction : le bois va y entrer en force !
Bois National n° 13 du 7 avril 2001

Le 28 mars dernier, les ministres de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la Secrétaire d'Etat au Logement, et les principales organisations professionnelles impliquées dans la construction, ont signé un accord-cadre « Bois Construction Environnement » par lequel les signataires s'engagent à augmenter de façon significative, 25% d'ici 2010, l'usage du bois dans les projets de construction, pour participer à la lutte contre l'effet de serre.

Cet engagement se décline en 10 objectifs prioritaires à mener par chaque signataire dans 5 axes :

- la communication : contribuer à diffuser auprès de l'opinion publique et des prescripteurs une information claire et objective sur les synergies entre forêt, bois, environnement et construction, et sur les performances des produits bois. Sensibiliser les acteurs publics et privés de la construction à l'impact de l'utilisation du bois sur la qualité environnementale du cadre bâti.

Augmenter de 25% d'ici 2010 l'usage du bois dans les projets de construction, pour participer à la lutte contre l'effet de serre

- le marché : concourir à offrir des produits industriels adaptés à la demande des transformateurs et utilisateurs finals, en qualité, en quantité et en prix. Ceci passe par le développement de la certification et de la qualification, ainsi que par le développement de produits mixtes recherchant les complémentarités du bois et des autres matériaux de construction. Il s'agit aussi pour la maîtrise d'œuvre d'examiner avec une attention accrue les solutions bois, au motif du potentiel environnemental qui s'y rattache. De plus, elle suscitera les modes de dévolution des marchés les mieux adaptés à une bonne valorisation technique et économique du matériau bois par les entreprises.

- la compétitivité : stimuler les rapprochements entre les acteurs pour augmenter la performance technique et économique. Encourager les investissements structurants de moyen et long terme dans la filière bois-construction. L'attention des investisseurs sera appelée sur les opportunités qui naissent de la rencontre entre les caractéristiques du matériau bois et les exigences accrues de la qualité environnementale du cadre bâti.

- la recherche et la formation : renforcer la recherche publique et privée sur le matériau bois ses composites et adjuvants, aussi bien dans ces domaines d'excellence que dans les domaines où il accuse un retard. Une attention particulière sera portée à la coordination des programmes de recherche entre les différents acteurs.

Introduire une base de connaissance des techniques bois dans les formations techniques généralistes et dans la formation des architectes. L'objectif est de donner au bois et aux solutions constructives qui s'y rattachent une place comparable à celle des autres matériaux de construction dans la formation initiale et continue des praticiens généralistes du bâtiment.

- la réglementation et la normalisation : réexaminer les textes réglementaires et normatifs afin de corriger d'éventuelles dispositions défavorables à l'emploi du bois. Cet objectif vise notamment les codes de la construction, de l'urbanisme, des marchés publics, les normes de calcul et de caractérisation des matériaux ainsi que des outils para-réglementaires comme Qualitel. Encourager l'adhésion volontaire des maîtres d'ouvrage aux dispositions du décret d'application de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996, définissant les conditions dans lesquelles « certaines constructions nouvelles devront comporter une quantité minimale de matériaux en bois » lorsque le champ dudit décret ne les oblige pas à en faire application.

En outre, le texte stipule que le développement du bois dans la construction ne peut être envisagé que dans un cadre concurrentiel. Il ne s'agit donc pas de mesure visant à favoriser le matériaux bois mais bien de mesures visant à le rendre plus performant et plus compétitif afin qu'il puisse être sélectionné plus massivement dans les constructions, en concurrence « loyale » avec les autres matériaux.

Chaque signataire de la charte a décliné ses différents objectifs suivant ses propres missions.

Tous les ministères s'engagent à apporter une attention particulière aux solutions bois pour les constructions dont ils ont la maîtrise d'ouvrage. Cela comprend certaines écoles, halles de sport, musées, bibliothèques, salles de spectacle, bâtiments agricoles…

On notera que le Ministère de l'Equipement, du Transport et du Logement a un rôle prépondérant puisqu'il est d'une part l'animateur du comité de pilotage de la charte, et d'autre part a en charge tous les aspects réglementaires et normatifs de la construction.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a également un rôle important en tant qu'animateur et gestionnaire du programme concerté de recherche sur le bois-matériau, ainsi que par son intervention dans les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) des bâtiments.
Du côté des professionnels, la majorité des engagements concernent la communication, avec la création de bases de données « savoir faire et compétences ». On peut noter l'engagement de la FFB (Fédération Française du Bâtiment) en matière :
- de marché : en mettant à la disposition des entreprises de maison à ossatures bois un ensemble de moyens comme informations sur les marchés, formation aux techniques de ventes, outils de conception …
- de recherche : en ayant des actions de recherche spécifiques, notamment sur le problème des déchets bois adjuvantés et les émissions de COV par les composants à base de bois
- de réglementation et normalisation : en participant à l'évaluation des textes existants qui pourraient être défavorables au matériau bois de façon non justifiée et proposer des solutions concrètes assurant leur correction.

La Capeb, l'Union des Industries du bois et le Conseil Interfédéral du Bois ont également pris des engagements dans les différents axes.

Autres nouvelles

Evolution de la répartition des essences exploitées entre 1995 et 2000

La consommation de grumes varient d'une années sur l'autre entre 53000 m3 et un peu moins de 70 000 m3 ; toutefois la tendance globale de la consommation est à la baisse (figure 1) ; il ne faut pas perdre de vue que des matériaux concurrents remplacent le bois (pvc, métaux, …) ou plus grave économiquement , que du bois soit importé d'ailleurs. La chute importante du volume exploité en 1997 est lié essentiellement à l'arrêt de l'activité de deux scieries, reprises par la suite.

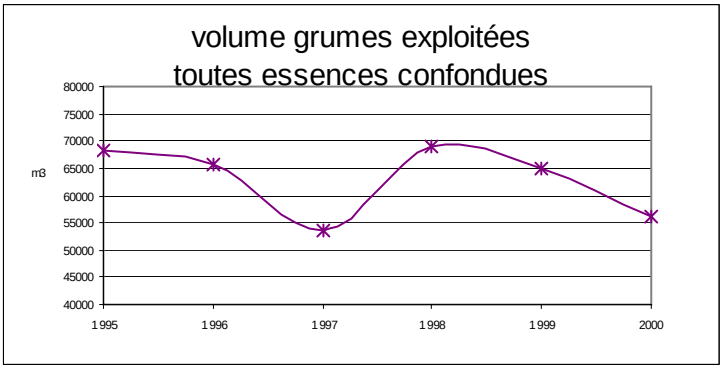

Quatre essences exploitées « angélique », « gonfolo » « grignon » et « amarante » représentent plus de 70 % du volume exploité. Le volume complémentaire est représenté par une trentaine d'espèces qui sont exploitées dans la mesure ou elles sont disponibles sur les zones exploitées.

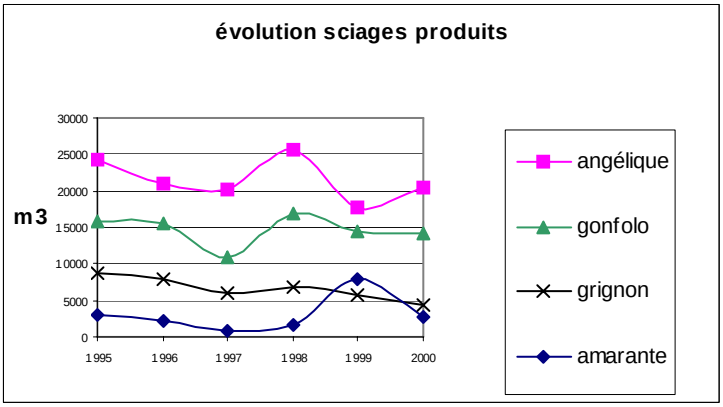

le volume consommé « angélique », « gonfolo » « grignon » ne cesse de diminuer sur la période considérée (figure 2) en liaison avec la baisse globale enregistrée. D'autres raisons expliquent cette diminution :
- la ressource : les parcelles exploitées d'une année sur l'autre ne présentent pas les mêmes proportions d'espèces ; bien que la diversité du nombre d'espèces soit importantes, certaines sont plus ou moins « riches » en espèces recherchées.
- d'autres espèces sont exploitées et sont utilisées à la place des essences « phares » ; techniquement et pour un même emploi, plusieurs espèces peuvent convenir.

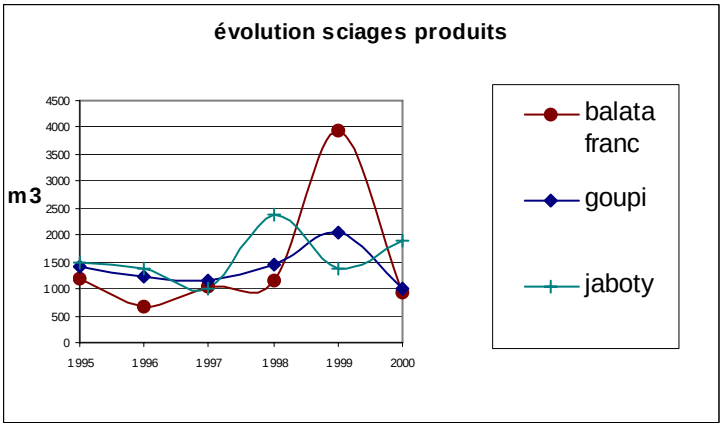

Page suivante Page Précédente Retour 1ère page

Le bois du mois : le WACAPOU GUITIN

Recordoxylon speciosum (Benoist) Gazel ex Barneby

Souvent confondu avec son cousin le Wacapou, il est moins fréquent et son bois est un peu plus dur et plus dense que le wacapou. De plus n'a pas l'odeur d'oléorésine caractéristique de ce dernier.

DÉNOMINATIONS ET DISPONIBILITÉ

Suriname : Baaka kiabici (même appellation que le cœur dehors, que l'on peut traduire par Saint-Martin noir), Bounaati kiabici (Wacapou Saint-Martin) , Nionoudou

Brésil : Brauna, Barauna-preta

☞ **Essence peu fréquente, éparse en forêt primaire, rencontrée en Amazonie et dans les Guyanes.**

DESCRIPTION DE LA BILLE

La bille est généralement bien conformée cylindrique droite et sans contrefort. Elle dépasse fréquemment les 20 mètres de long, mais les gros diamètres (80 cm) sont rares.

DESCRIPTION DU BOIS

L'aubier de faible épaisseur (3 cm) de couleur jaune pâle. Le bois de cœur est brun foncé, lustré et zébré de bandes de parenchyme plus claires. Les vaisseaux sont gros (diamètre 0,25 mm) et sont bien visibles sur les surfaces rabotées.

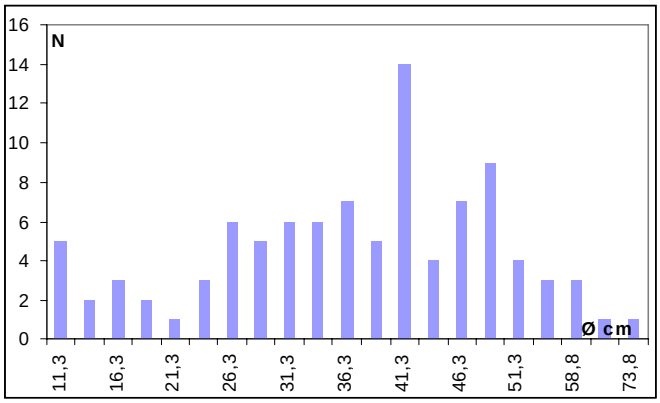

QUELQUES PROPRIETES

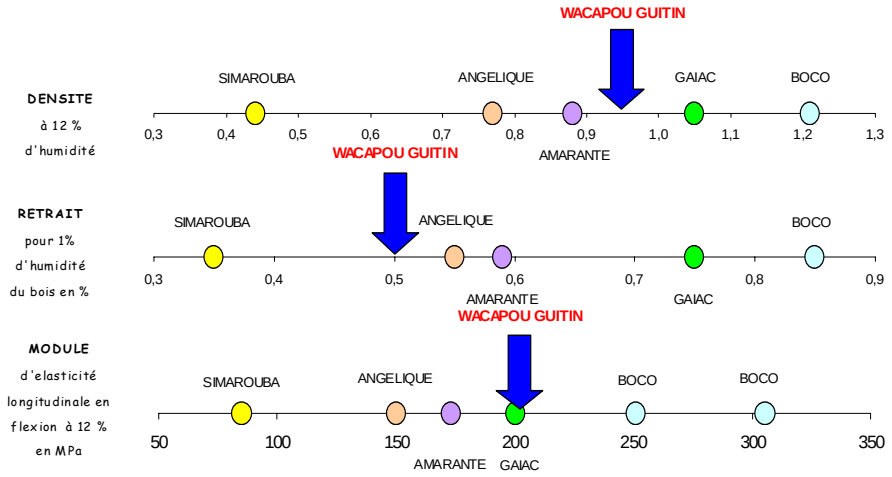

DURABILITE & CLASSE DE RISQUE

Le bois du wacapou guitin est naturellement très résistant aux champignons, et il a une bonne durabilité vis à vis des termites En théorie, il ne doit pas être utilisé en contact avec le sol, il peut toutefois être utilisé, sans traitement, dans les conditions peut toutefois être utilisé, sans traitement, dans les conditions de la classe 4 en zone tempérée.

TRANSFORMATION

C'est un bois dur relativement difficile à travailler, comparable sur ce point au Saint-Martin rouge.

UTILISATIONS

Menuiseries et aménagements aériens extérieurs, décoration, tranchage, charpente lourde…

CONCLUSION

Le wacapou guitin a une faible rétractabilité volumétrique, de plus l'anisotropie entre ses retraits transversal et radial est faible, ce qui en fait un bois très stable, qui fend et se déforme peu. De part cette stabilité, sa forte durabilité naturelle et ses bonnes propriétés mécaniques cette essence est d'une grande valeur potentielle.

On oublie trop souvent que ce type de bois reste exceptionnel sur le marché international, et qu'il est très difficile, voir impossible de réaliser une matériau renouvelable, artificiel, aussi durable et performant qui a en plus stocké du carbone pendant sa fabrication.

Page Précédente Retour 1ère page

Z.I. Pariacabo
BP 701
97387 Kourou Cedex

Téléphone : 05 94 32 09 60
Télécopie : 05 94 32 32 81

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB : HTTP://CTBG.CIRAD.FR

Depuis 1999, le CIRAD a mis en place une cellule d'appui à l'utilisation des bois de Guyane, avec le concours de la Région Guyane, de la DAF et de la DDE : le Centre Technique des Bois de Guyane (CTBG). Cette cellule est dédiée à la filière bois de Guyane et intervient en soutien technique sur la transformation et l'utilisation du bois, ainsi qu'en communication pour aider au développement de la filière Bois régionale.
Pour plus de renseignements, les ingénieurs du Centre Technique des Bois de Guyane sont à votre disposition :
Jacques Beauchêne (jacques.beauchene@cirad.fr),
Patrick Langbour (patrick.langbour@cirad.fr), Sylvie Mouras (sylvie.mouras@cirad.fr), François Pinta (francois.pinta@cirad.fr)